



RÉSUMÉS NON TECHNIQUES de l'étude d'impact et de l'étude de dangers



Commune de **SOSSAIS**
Département de la Vienne

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Exploitation d'une carrière
de pierre de taille

SARL MAQUIGNON Frères

12 lieu-dit Le Prieuré de Remeneuil
86230 USSEAU

Tél. : 05 49 02 72 63

www.maquignon.com

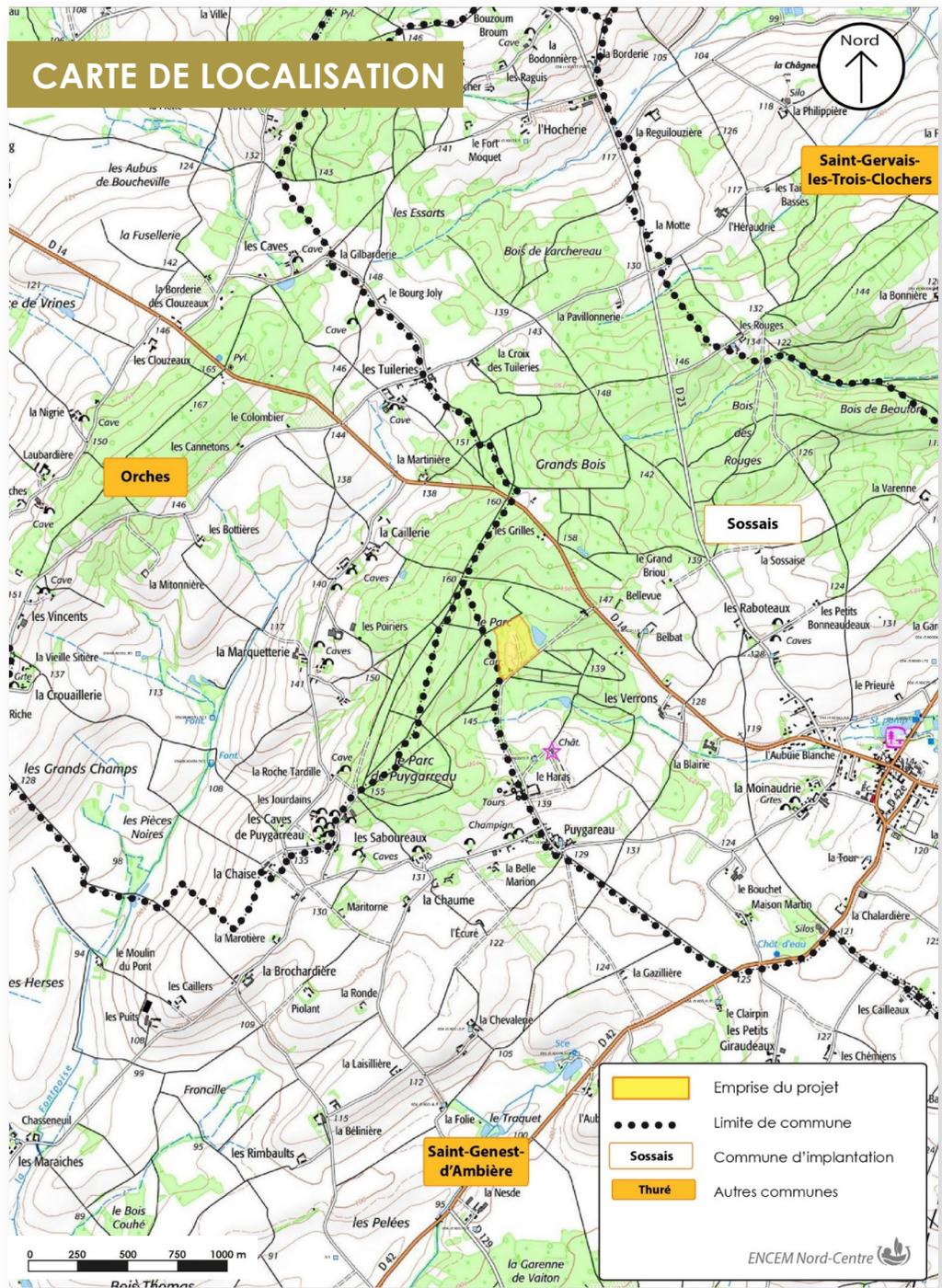
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

SOMMAIRE

1	DESCRIPTION DU PROJET	7
	1.1 / LOCALISATION ET NATURE DU PROJET	7
	1.2 / NATURE DES ACTIVITES	7
	1.3 / RESIDUS D'EXPLOITATION ET EMISSIONS ATTENDUES	13
2	ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL ET SCENARIOS D'EVOLUTION	13
3	DESCRIPTION DES FACTEURS DE L'ETAT ACTUEL, EFFETS ET MESURES	14
	3.1 / ENVIRONNEMENT HUMAIN	14
	3.1.1 Population	14
	3.1.2 Activités et espaces de loisir	16
	3.2 / BIODIVERSITÉ	16
	3.3 / TERRES ET SOLS	19
	3.4 / EAUX	19
	3.5 / AIR ET CLIMAT	20
	3.6 / BIENS MATÉRIELS	21

3.7 / PATRIMOINE	22
3.8 / PAYSAGE	22
3.9 / EFFETS CUMULÉS AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS	22
3.10 / COUTS DES MESURES	22
4 VULNERABILITE DU PROJET VIS-A-VIS DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS ET INCIDENCES EVENTUELLES SUR L'ENVIRONNEMENT	23
5 SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINÉES	23
6 METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	24
7 AUTEURS DE L'ÉTUDE D'IMPACT	25
8 ÉLÉMENTS FIGURANT DANS L'ÉTUDE DE DANGERS	25

CARTE DE LOCALISATION



1 DESCRIPTION DU PROJET

1.1 / LOCALISATION ET NATURE DU PROJET

Le projet concerne la reprise et la poursuite d'une exploitation d'une carrière de pierre de taille sur la commune de Sossais, exploitée jusqu'en juin 2019 par la société Baron, et située à l'intérieur d'un grand domaine privé.

La superficie cadastrale concernée est de 4,33 ha, dont 3 ha exploitables compte-tenu de la zone déjà extraite et de la bande de 10 m conservée en limite d'emprise.

Les réserves de gisement de pierre de taille disponibles sont de 450 000 tonnes.

La société entend par ailleurs valoriser une partie des argiles de découverte et des stériles de découpe, à hauteur de 2 000 m³ par an, soit 5 000 tonnes par an.

Globalement, la production sera de 20 000 tonnes par an en moyenne (31 000 tonnes au maximum). La durée d'autorisation demandée est de 30 ans.

Le projet nécessitera le défrichage de 1,57 ha.

1.2 / NATURE DES ACTIVITES

HORAIRES

L'exploitation aura lieu entre 7h et 18h, du lundi au vendredi, hors jours fériés.

METHODE D'EXPLOITATION

Après défrichage des terrains boisés et décapage de la découverte, le gisement de pierre sera découpé à l'aide d'une sorte de grande scie appelée haveuse (2 machines) par bancs de 1 à 3 m de haut sur 10 à 15 m de long environ.

Les blocs seront détachés du massif à la pelle mécanique, puis chargés dans des camions.



Une partie des rebuts de sciage, appelés stériles, sera valorisé (fines de découpes, blocs de pierres cassés ou altérés valorisés en moellons...), de même qu'une partie de la découverte.

VOLUME ET PRODUCTION

Le volume de blocs à extraire sera de 180 000 m³ et le volume de matériaux valorisables en moellons est estimé à 60 000 m³, soit un total de 240 000 m³ (600 000 tonnes).

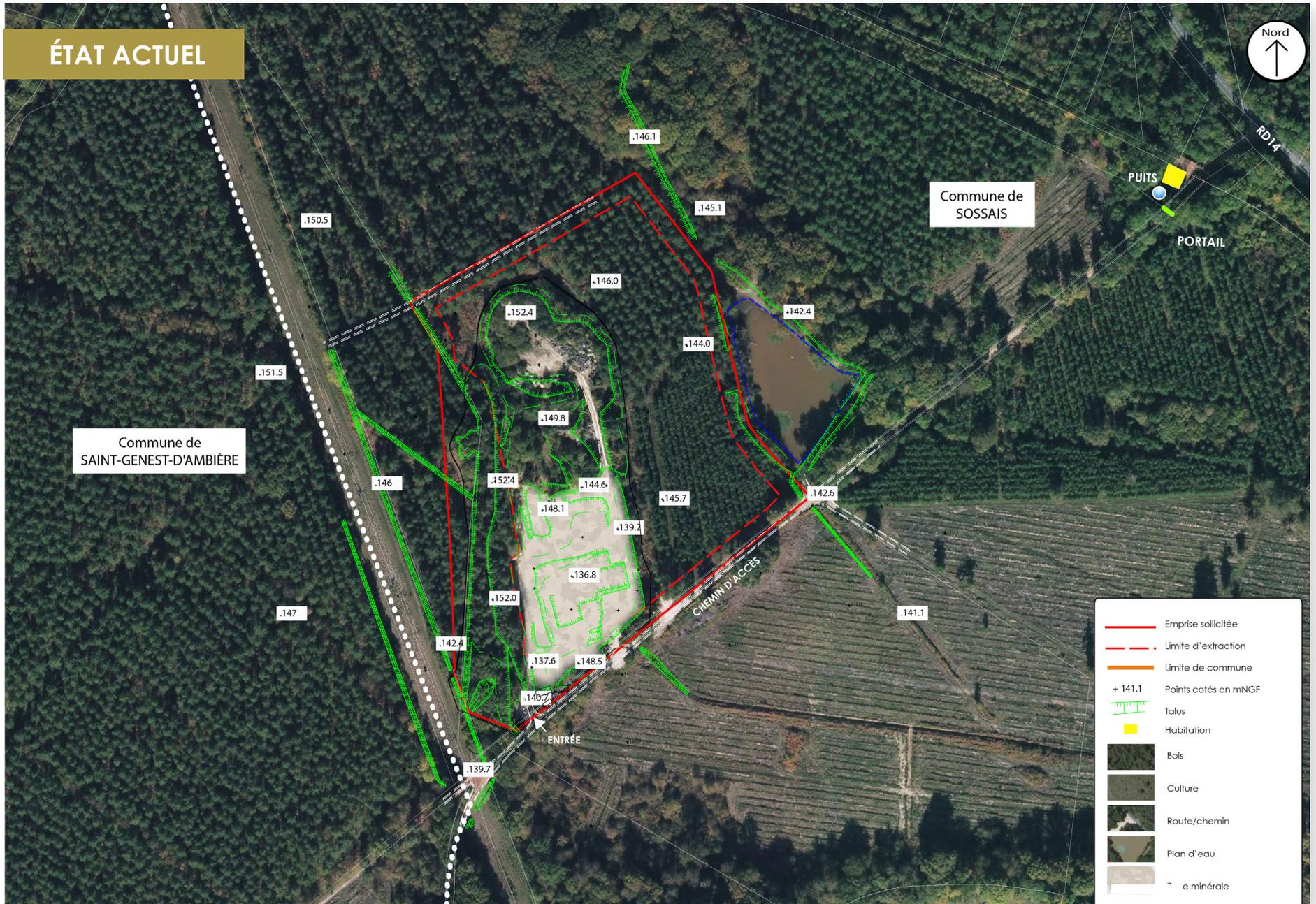
La production annuelle sera de 20 000 tonnes en moyenne et de 31 000 tonnes au maximum.

DEROULEMENT DE L'EXTRACTION DE LA PIERRE

La superficie exploitable est de 3 ha environ compte tenu du délaissé inexploité de 10 m au minimum en limite du périmètre autorisé et de la zone déjà exploitée à l'ouest.

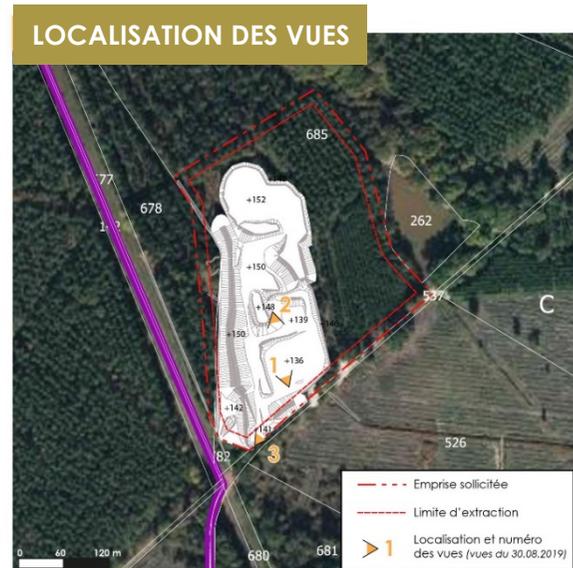
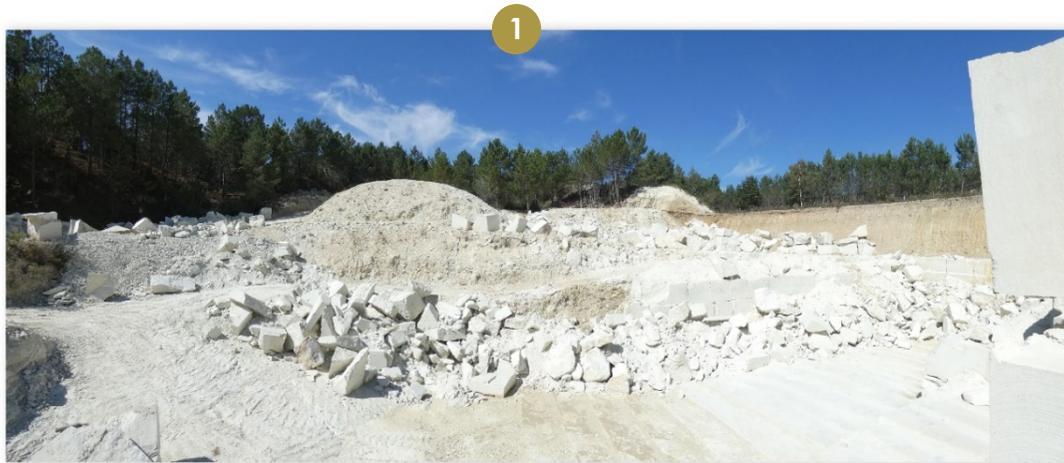
L'exploitation sera réalisée du sud vers le nord, sur une hauteur moyenne de 12 m.

ÉTAT ACTUEL



VUES SUR LE SITE

1/2



NB : Depuis les prises de vue, la carrière a fait l'objet de travaux de remise en état par l'exploitant antérieur. Les bâtiments ont été évacués et le fond de la carrière a été recouvert de matériaux non commercialisables

VUES SUR LE SITE

2/2



LOCALISATION DES VUES



ACCES

Comme lors de l'exploitation antérieure, l'accès à la carrière se fera au niveau de la pointe sud-ouest du site, via le chemin privé existant au sud qui permet de rejoindre la RD 14 à l'est. Des travaux de stabilisation de l'assise (recouvrement par des matériaux grossiers) seront réalisés par la société et à ses frais. Un enrobé sera mis en place à son extrémité, entre le portail et la RD.

Un portail sera mis en place à l'entrée de la carrière. Il sera fermé en dehors des heures de travail.

DESTINATION DES MATERIAUX EXTRAITS

Les blocs de pierre seront chargés au moyen d'une pelle, d'une chargeuse ou d'un chariot élévateur dans des camions de 27 tonnes de charge utile et seront acheminés soit chez les clients, soit à l'atelier de la société à Usseau où ils seront façonnés.

Les produits finis sortant de l'atelier seront commercialisés pour la construction (pierres pré-sciées, éléments façonnés de type corniche, lucarne...) et la restauration de monuments historiques.

La partie de la découverte (argiles) et des chutes de gisement valorisables sera acheminée à Usseau pour être commercialisée en matériaux de remblai ou autre valorisation (fines pour la maçonnerie) et en moellons.

La société saisira toute opportunité de valorisation de stériles, avec peut-être dans le futur la mise en place d'une installation de concassage-criblage, moyennant les démarches administratives requises.

L'évacuation des blocs extraits sur le site et des stériles commercialisables engendrera la circulation de 5 à 10 camions par jour au maximum.

REMISE EN ETAT

La remise en état sera coordonnée à l'avancement des travaux d'extraction. Elle réemploiera les matériaux non commercialisables (découverte et stériles de découpe des blocs non valorisables).

Les travaux consisteront à :

- mettre en sécurité et modeler les fronts et talus,
- redonner une vocation au site, forestière à l'est et naturelle à l'ouest.

Les travaux consisteront à :

- remblayer une partie de l'excavation en vue d'une restitution des terrains à vocation forestière (1,5 ha environ),
- mettre en sécurité et modeler les fronts, de façon à casser la géométrie rectiligne liée à l'extraction et créer une diversité favorable aux espèces végétales et animales rupicoles (0,9 ha environ),
- créer des habitats humides (mesure écologique) sur le site (réseaux de mares dans l'excavation résiduelle – 0,6 ha environ).

A la fin de l'exploitation, l'ensemble des engins et des équipements nécessaires à la carrière (machines de découpe, engins, groupe électrogène, local...) sera évacué.

Le plan de remise en état est joint ci-après.

PLAN D'ÉTAT FINAL RÉAMÉNAGÉ



Commune de
SOSSAIS

Commune de
SAINT-GENEST-D'AMBIÈRE

- Emprise sollicitée
- Limite de commune
- + 141,1 Points cotés en mNGF
- Fronts résiduels végétalisés
- Milieu ouvert herbacé et humide
- Plantations boisées sur remblais
- Talus des remblais végétalisés

Source : CONCEPTION ENCEM - Fond Ign
ENCEM Nord-Centre



1.3 / RESIDUS D'EXPLOITATION ET EMISSIONS ATTENDUES

RÉSIDUS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués par la découverte, qui est constituée ici de terre végétale (environ 50 cm), puis d'argiles et de calcaires selon une épaisseur variable (3,25 m en moyenne), et par les stériles de découpe non commercialisables. Le volume non valorisé sera utilisé pour la remise en état (179 000 m³ environ).

EMISSIONS

Les émissions sont liées à l'emploi d'engins, de camions et d'un groupe électrogène : bruit, poussières, gaz d'échappement. Ces émissions sont faibles, compte tenu de la faible production, et maîtrisées, donc sans risque pour la santé du voisinage (cf. paragraphe 3).

2 ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL ET SCENARIOS D'EVOLUTION

Compte tenu des dimensions du projet (en surface et en volume d'exploitation) et de sa position géographique, les aspects pertinents de l'état actuel pris en compte sont : la population, la biodiversité, les eaux, les voies de communication, le patrimoine archéologique et le paysage.

Deux scénarios ont été étudiés :

- Scénario 1 : avec mise en œuvre du projet,
- Scénario 2 : sans mise en œuvre du projet.

Ils sont présentés dans le tableau suivant.

>
**Comparatif des scénarios
 avec et sans le projet**

Thématiques	Scénarios
Population	Dans le scénario 1, les effets sonores seront ressentis aux abords immédiats de la carrière mais ne seront pas susceptibles d'engendrer une modification notable par rapport à la situation actuelle compte tenu des distances. Dans le scénario 2, il n'y a pas de modification prévisible par rapport à la situation actuelle.
Sylviculture	Le scénario 1 entraînera le défrichement progressif de 15 700 m ² Dans le scénario 2, les terrains remaniés par l'activité antérieure évolueront probablement vers une friche puis une lande puis un boisement. Les bois seront gérés avec dépressage en 2020, élagage en 2025 et éclaircie en 2030 (selon le plan de gestion actuel).
Biodiversité	Le scénario 1 modifie des milieux naturels dont la sensibilité est tout au plus moyenne. Des zones humides au sens réglementaire seront par ailleurs remaniées, dans le scénario 1. Une compensation sera mise en place. Dans le scénario 2, l'évolution des milieux se fera selon les principes indiqués à la ligne précédente.
Eaux souterraines	Dans les 2 scénarios, il n'y aura pas d'effet qualitatif et quantitatif sur l'alimentation en eau potable puisque l'exploitation se fera largement au-dessus du niveau de la nappe, sans pompage ni rejet, et avec toutes les précautions nécessaires.
Voies de communication	Le scénario 1 engendrera une augmentation de 0,7 % du trafic actuel sur la RD 14 (2,2% au maximum). Il n'y a pas de modification prévisible par rapport à la situation actuelle dans le scénario 2.

3 DESCRIPTION DES FACTEURS DE L'ETAT ACTUEL, EFFETS ET MESURES

3.1 / ENVIRONNEMENT HUMAIN

3.1.1 Population

LOCALISATION DES RIVERAINS

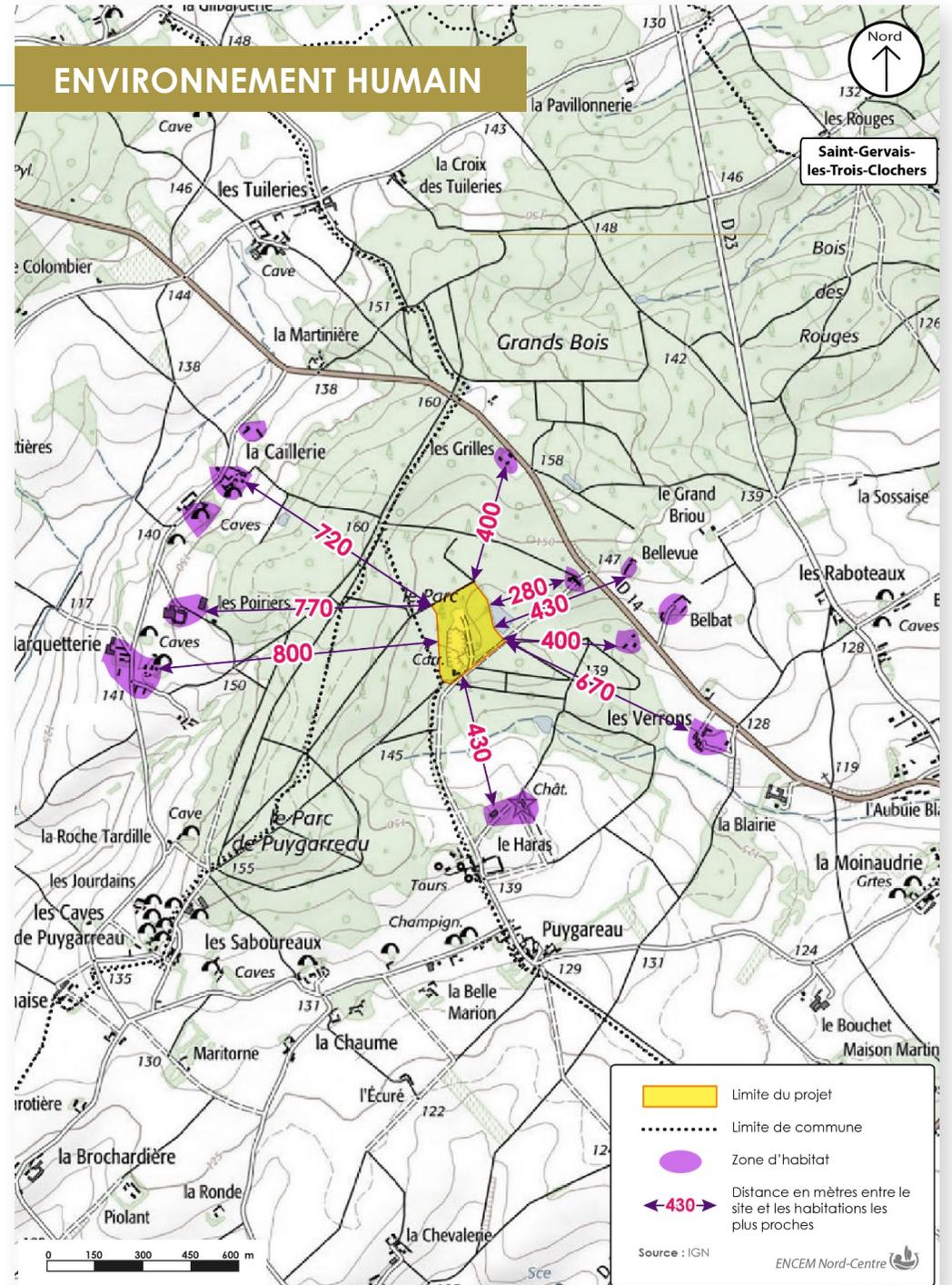
Dans le secteur, l'habitat est essentiellement regroupé dans le bourg de Sossais. Aux alentours, l'habitat est dispersé en de multiples petits hameaux, le plus souvent implantés en hauteur (cf carte de l'environnement humain). Les habitations les plus proches du projet sont celles de :

- Parc de Puygareau, au sein de la propriété privée appartenant au propriétaire des terrains du projet, à 280 m à l'est,
- Belbat et les Grilles, à 400 m environ à l'est et au nord-est,
- Château de Puygareau, à 430 m au sud, où il existe deux bâtisses, dont l'une (nouveau château) est occupée par le propriétaire des terrains,
- Bellevue, à 430 m à l'est.

ENVIRONNEMENT SONORE

Des mesures de bruit ont été réalisées afin de caractériser l'environnement sonore. Il est influencé par la circulation routière sur la RD 14 à la maison du Parc de Puygareau. Il est plus calme au Château.

Afin d'évaluer l'incidence sur le niveau sonore actuel, une modélisation des émissions sonores engendrées par l'exploitation a été réalisée à l'aide d'un logiciel de simulation de la propagation des bruits. Les résultats montrent que l'activité n'aura pas d'influence notable sur l'environnement sonore actuel.



EMISSIONS LUMINEUSES

Pour assurer la sécurité du personnel, l'éclairage des postes de travail sera nécessaire lorsque la luminosité est faible (quelques heures en hiver). Cet éclairage sera réalisé au moyen des phares des engins et de projecteurs vers l'intérieur de la carrière, sans risque de gêne pour les habitants des environs compte tenu de l'encaissement.

POUSSIÈRES

Les sources de poussières sur le site seront liées au décapage de la terre végétale (opérations ponctuelles, durant 1 mois par an environ) et à la circulation des engins et des camions. La découpe des blocs ne générera pas de poussières, compte tenu de l'humidité naturelle de la pierre.

D'une façon générale, les envols seront favorisés par des conditions climatiques sèches et venteuses.

Les mesures pour limiter les envols de poussières seront les suivantes :

- circulation à vitesse réduite sur le site (20 km/h),
- dans la mesure du possible, réalisation des opérations de décapage en dehors des périodes de sécheresse ou de vent fort,
- stabilisation par des matériaux grossiers de la voie d'accès (chemin privé) et recouvrement par un enrobé à son extrémité (entre le portail et la RD 14).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les sources potentielles de dangers seront liées à l'existence de fronts de taille et de talus, à la mise en œuvre de machine(s) de découpe, à l'utilisation de carburant et à la circulation des engins et des camions : risques d'accidents corporels ou d'incendie. Les risques sont limités puisque le site se trouve au sein d'un domaine privé clos, dont le chemin d'accès est fermé aux extrémités par des portails.

Les mesures seront les suivantes :

- clôture de la périphérie du site (grillage de 2 m de haut)
- Installation à l'entrée d'un portail, qui sera fermé par un cadenas en dehors des heures de travail,
- mise en place en limite de site d'une signalisation de la carrière et des risques encourus en cas d'entrée illicite (bien que le site soit au milieu d'une propriété privée et donc non accessible pour des tiers non autorisés à entrer sur le domaine),
- disposition d'extincteurs, afin d'éteindre rapidement un éventuel incendie.

SANTÉ

L'évaluation des effets sur la santé repose sur l'inventaire des émissions liées au projet susceptibles d'avoir un effet sur la santé publique : bruit, poussières, gaz et rejet accidentel. Compte tenu des niveaux d'émissions et des mesures prévues (mesures d'entretien du matériel et mesures relatives à la gestion des hydrocarbures), le projet ne présente pas de risque sanitaire.

3.1.2 Activités et espaces de loisir

L'exploitation entraînera une modification dans la gestion forestière d'une propriété foncière puisque des boisements seront supprimés. La vocation forestière du sol sera néanmoins restituée à terme, sur 1,5 ha, soit l'équivalent de la surface défrichée dans le cadre du projet (et la moitié de la zone exploitable).

L'effet du projet sera donc compensé au terme de l'exploitation.

Le projet n'aura pas de conséquence sur les activités de loisirs, puisque les terrains n'ont pas actuellement ce type de vocation.

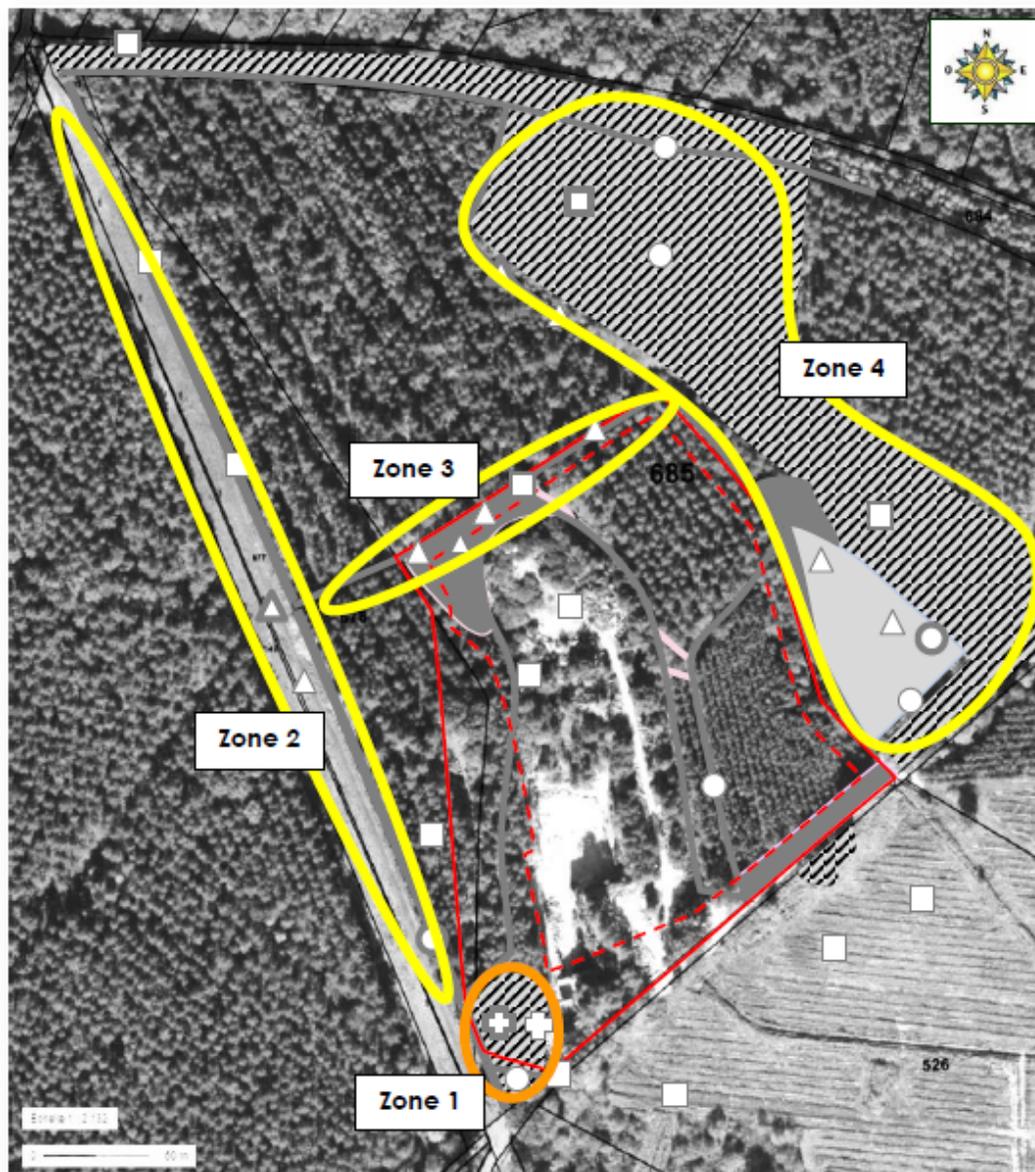
3.2 / BIODIVERSITÉ

CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Les terrains objet de la demande ne sont concernés directement par aucun zonage biologique bénéficiant ou non d'une protection réglementaire.

Sur l'aire d'étude (14 ha environ), la quasi-totalité des terrains (hors zones remaniés liées à l'exploitation antérieure) est occupée par des plantations de pins. Ailleurs, la flore est dominée par la Molinie, graminée caractéristique des zones humides. Les milieux remaniés de la carrière abritent une végétation herbacée et ligneuse globalement peu développée. Une ancienne galerie s'ouvre au sud-ouest de la fosse et se prolonge vers le nord (ancienne habitation troglodytique).

Sont recensés : 6 espèces patrimoniales d'insectes (dont 3 à enjeu fort), 3 espèces communes d'amphibiens qui se reproduisent dans l'étang et s'abritent pour partie sur les terrains du projet en phase terrestre (sensibilité de niveau faible à modérée), 3 espèces communes de reptiles qui se reproduisent et s'abritent sur les terrains du projet (sensibilité de niveau faible), 17 espèces patrimoniales dispersées d'oiseaux (sensibilité de niveau moyen à faible, sauf pour 1 espèce à enjeu fort) et des chauves-souris généralement en chasse et transit, sauf 2 espèces patrimoniales en hibernation et/ou estivage dans l'angle sud-ouest au niveau de galeries (sensibilité de niveau moyen à fort sur ce secteur).



— Périmètre des terrains objet de la demande
 - - - Périmètre exploitable
 Fond de carte : vue aérienne 2017 du site Géoportail

■ Niveau « fort à moyen »
 ■ Niveau « moyen »
 Le reste de l'aire d'étude est estimé de niveau « moyen à faible »

CARTE DE LA SENSIBILITÉ PATRIMONIALE

4 zones sont identifiées :

- 1 zone à enjeu « fort » au niveau de l'ancienne habitation troglodytique en raison notamment de la présence de chauves-souris, d'insectes à enjeu (zone 1),
- 3 zones à enjeu « moyen » qui abritent des habitats et quelques espèces de flore, d'insectes et oiseaux à enjeu :
 - la large allée herbeuse à l'ouest (zone 2),
 - le chemin forestier et ses abords en bordure nord du projet (zone 3)
 - l'étang, les lisières et la futaie âgée de chênes à l'est (zone 4).

Les sols présents sur les terrains non remaniés correspondent à des sols dits de zone humide, non fonctionnelle en l'état.

EVALUATION DES EFFETS

L'impact du projet sur la flore, la faune et les habitats naturels concernera les terrains qui seront remaniés.

Le niveau d'impact est proportionnel au niveau de sensibilité patrimoniale du milieu et à la surface concernée. Il sera « moyen à faible ».

Il n'y aura pas d'impact sur les zones Natura 2000, compte tenu des distances (12 km pour la plus proche), de la surface limitée du site et de l'absence d'interaction entre les milieux du site et ceux décrits par les zones Natura 2000.

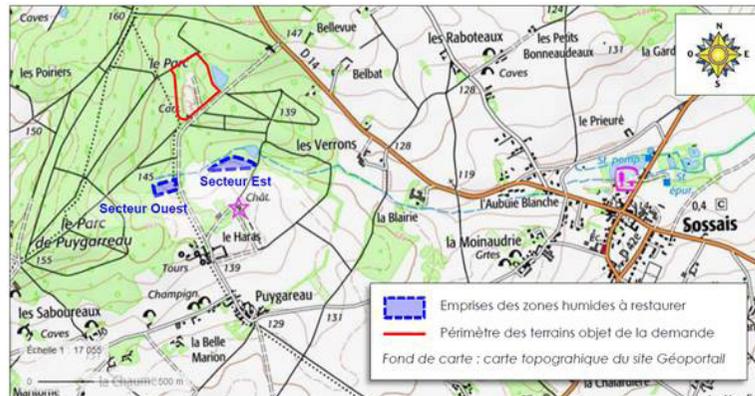
Il entraînera la suppression de zones humides, qui seront compensées par la restauration de milieux.

DESCRIPTIONS DES MESURES

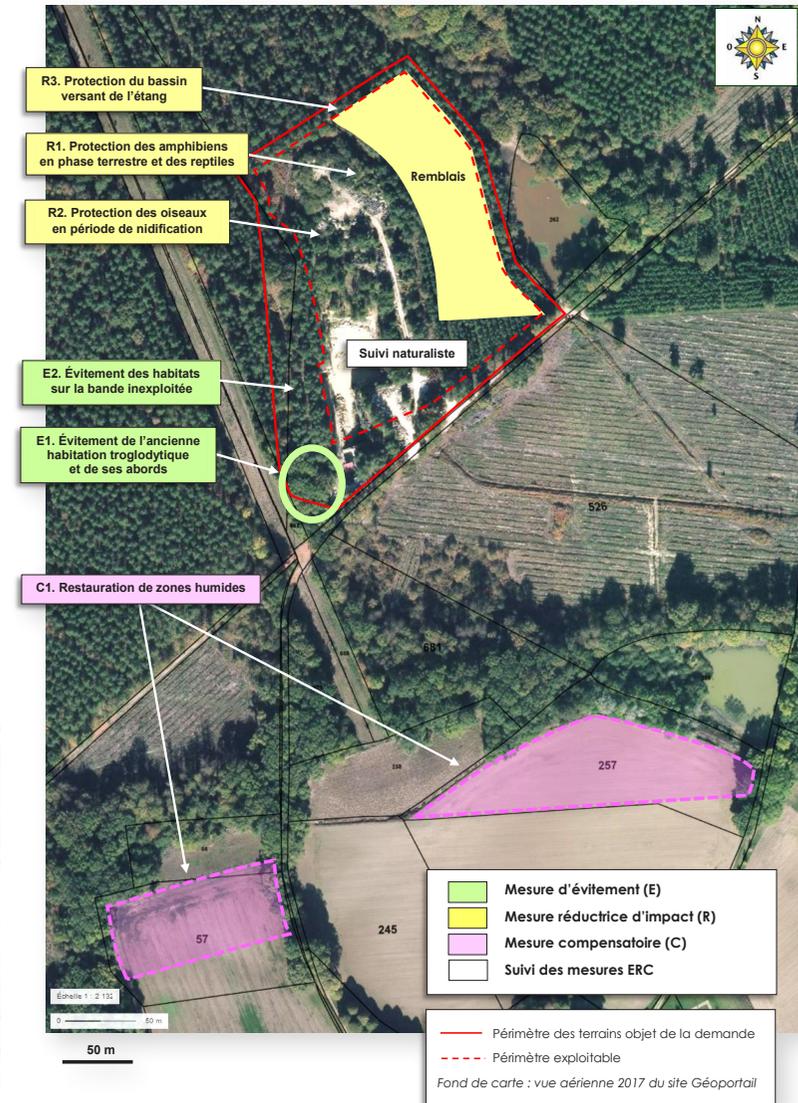
Les mesures prévues sont les suivantes :

- **2 mesures d'évitement :**
 - évitement de l'ancienne habitation troglodytique et de ses abords, afin de conserver un gîte pour les chauves-souris (zone 1 - mesure E1),
 - évitement des habitats sur la bande inexploitée, qui abrite localement des espèces et des habitats patrimoniaux (zone 3, la zone 2 étant hors emprise de la demande – mesure E2),
- **3 mesures de réduction :**
 - protection des amphibiens en phase terrestre et des reptiles : travaux de décapage des terrains remaniés de la carrière réalisés de novembre à février inclus et travaux de dessouchage lors de l'automne suivant (mesure R1),
 - protection des oiseaux : coupe des arbres et arbustes en dehors de la période de nidification des oiseaux et d'élevage des jeunes, celle-ci s'étendant de mars à août inclus (mesure R2),
 - protection du bassin versant de l'étang à l'est : création d'une pente vers le nord-est dans les remblais (mesure R3),
- **1 mesure de compensation :**
 - restauration de zones humides au sud composées de prairies humides avec une mare (mesure C1).

Un suivi de la mesure C1 sera réalisée.



CARTE DES MESURES ÉCOLOGIQUES



3.3 / TERRES ET SOLS

SOLS ET NATURE GÉOLOGIQUE DU SOUS-SOL

La formation exploitée dans la carrière est celle du Tuffeau blanc. Il s'agit d'une roche blanche et compacte. Elle sera exploitée sur une épaisseur de 17 m maximum. Elle est recouverte par 3,75 m environ de terre végétale (50 cm) et d'argiles et de calcaires altérés (3,25 m).

Les sols sont sableux ou sablo-limoneux en surface et argileux ensuite, avec des traces d'engorgement en surface. Ils correspondent donc à des sols de zones humides.

EFFETS SUR LES SOLS

La manipulation et le stockage inadaptés de la terre arable pouvaient présenter des inconvénients. Compte tenu de la vocation de la remise en état (restitution de bois et aménagement d'un talus et d'un carreau résiduel végétalisés), des mesures spécifiques de gestion des sols seront mises en place.

MESURES

Un sol sera reconstitué à l'aide de la terre décapée. Les modalités de décapage, de stockage seront notamment les suivantes : décapage sélectif de la terre (pour ne pas la mélanger avec les matériaux minéraux sous-jacents), manipulation par temps sec, stockage sur une hauteur limitée, limitation du poussage, La surface des zones préalablement remblayées sera décompactée avant reconstitution du sol. L'épaisseur sera de l'ordre de 25 cm, afin d'assurer un développement rapide et important des racines et un régime hydrique équilibré.

Les mesures inhérentes à la suppression des zones humides ont été présentées au paragraphe précédent.

3.4 / EAUX

EAUX SUPERFICIELLES

Les terrains ne sont pas couverts par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Ils se trouvent hors zone inondable et à l'écart de tout écoulement pérenne d'eaux superficielles. Ils sont à 200 m environ au nord d'un écoulement temporaire qui rejoint la Veude en limite sud-est du territoire communal, après avoir traversé le bourg. Un petit étang (4 000 m² environ) est aménagé en bordure est de l'emprise, sur des formations argileuses. Il est alimenté à partir des eaux pluviales du bassin versant, via un ru temporaire qui passe à l'est de l'emprise.

Sur le site, les eaux pluviales s'infiltrent.

EAUX SOUTERRAINES

Les formations exploitables comportent en profondeur une nappe d'eau souterraine. Les terrains se trouvent à l'intérieur du périmètre de protection éloigné du champ captant de Sossais (rayon de 3 km), dont les forages se trouvent au nord du bourg, à 1,6 km au plus près et puisent la nappe du Cénomaniens à une profondeur de 30 m environ au droit des forages. La protection du captage dans ce rayon a été définie pour limiter et contrôler les prélèvements de la nappe captée.

EFFETS

Aucun prélèvement ne sera réalisé dans le réseau superficiel ou les eaux souterraines. L'exploitation de la carrière ne nécessite pas d'apport en eau. L'eau utilisée sur le site correspondra uniquement aux besoins du personnel.

Comme actuellement, les eaux pluviales interceptées par la fouille s'infiltreront.

Les relevés réalisés dans les puits des environs montrent que la nappe est située 16 m environ sous le niveau minimal du carreau dans la formation de Turonien. Elle ne sera donc pas touchée par les travaux, qui se feront à sec.

Le risque de pollution accidentelle est extrêmement limité (pas d'atelier d'entretien, utilisation de matériel en bon état et entretenu, réserves de carburant du groupe électrogène et pour le plein des engins en cuves double paroi avec détecteur de fuite, bac de rétention sous les fûts d'huiles d'appoint, plein réalisé avec pistolet à arrêt automatique et sur aire étanche reliée à un séparateur à hydrocarbures. Il pourrait tout au plus être lié à fuite d'hydrocarbures (rupture d'un flexible par exemple).

Le risque qu'un incident sur le site rejoigne la nappe est inexistant compte tenu des mesures qui seraient mises en œuvre.

MESURES

Les mesures d'intervention en cas de fuite accidentelle au niveau d'un engin seront les suivantes :

- mise à l'arrêt immédiat, et réalisation de la réparation qui s'impose dans les meilleurs délais, sur le site ou à l'extérieur selon la nature,
- utilisation d'absorbants à disposition sur le site (dans les engins et/ou dans le local)
- récupération des matériaux souillés puis évacuation par une entreprise de traitement agréée.

3.5 / AIR ET CLIMAT

QUALITÉ DE L'AIR

Il n'existe pas de station de surveillance de la qualité de l'air dans les environs de Sossais.

CLIMAT ET DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES

Le secteur bénéficie d'un climat moyennement humide, avec des précipitations annuelles moyennes de 659 mm, réparties sur l'année, et des températures moyennes comprises entre 5,1 et 20,1°C (en janvier et juillet respectivement).

Les vents dominants proviennent du quart sud-ouest, avec des vitesses globalement modérées. Les vents de nord-est sont également fréquents. Il n'y a pas d'habitation aux abords des terrains du projet sous ces vents.

Concernant le changement climatique, l'Ademe indique que les effets induits concernent les zones côtières, les montagnes et essentiellement la moitié Sud de la France. Le secteur de la carrière ne présente pas de vulnérabilité spécifique au changement climatique : il est situé en dehors de la zone littorale et hors secteur de risque majeur de sécheresse plus intense.

EFFETS

On se reportera au paragraphe 3.1 pour les aspects liés aux poussières.

L'exploitation pourra engendrer des émissions de gaz et de fumées pouvant être constituées par :

- les gaz d'échappement des engins et du groupe électrogène. Il n'y a pas de risque que ces émissions incommode le voisinage du fait de l'éloignement et la rapide dispersion.
- les fumées qui se dégageraient lors d'un incendie accidentel.

D'une manière générale, l'effet sur le climat est lié aux émissions de gaz à effet de serre résultant de la combustion de matières carbonées fossiles (carburant).

Compte tenu des normes de rejet en vigueur sur les engins et les camions de transport et de l'entretien régulier des matériels, les quantités générées seront très faibles.

MESURES

Les mesures pour limiter les émissions atmosphériques seront les suivantes :

- respect de l'interdiction de tout brûlage,
- maintenance régulière des moteurs des engins et du groupe électrogène,
- entretien des pistes,
- limitation de la vitesse des engins et des véhicules sur le site,
- présence de dispositifs de lutte incendie (extincteurs).

3.6 / BIENS MATÉRIELS

En dehors de l'habitat, les biens matériels aux abords du site sont constitués par les voies de communication et les terrains voisins. Il n'existe aucun réseau de distribution (gaz, électricité, téléphone, eau potable...) dans l'emprise des terrains exploitables et aux abords.

VOIES DE COMMUNICATION

Le réseau de communication est composé localement de la RD 14, sur laquelle débouche le chemin privé par lequel se fera la sortie du site. Le trafic moyen est de 900 véhicules par jour.

EFFETS

L'activité engendrera une augmentation de 0,7 % du trafic actuel sur la RD 14 (2,2% au maximum).

Les effets seront identiques à ceux qui existaient lors de l'exploitation antérieure : envols de poussière, surcharge, mauvaise visibilité en sortie pouvant conduire à un risque d'accidents de la route. Ils seront limités car :

- la RD 14 est adaptée au trafic de camions (assise suffisante pour permettre le croisement de véhicules),
- la visibilité au débouché du chemin privée est bonne,
- des panneaux signalant la sortie de la carrière sont apposés de part et d'autre sur la RD.

MESURES

Les mesures qui seront prises sont les suivantes :

- Aménagement de l'extrémité du chemin par un enrobé,
- Mesure de la charge des camions (au moyen d'un peson sur l'engin de chargement ou le plateau des camions),
- Consignes données aux chauffeurs pour respecter la priorité à la sortie du chemin.

STABILITÉ DES TERRAINS

De manière générale, la création ou l'extension d'une excavation peut générer un risque d'éboulement de fronts et de glissement des terrains limitrophes. Dans le cas présent, il sera inexistant dans le massif, compte tenu de la nature des matériaux extraits (roche massive, découpée à la haveuse, sans tir de mines).

Seul le talus de découverte pourrait être concerné par ce type d'effet, mais la pente qui lui sera donné permettra d'éviter tout risque (talutage à 45°, donc largement la pente de stabilité).

3.7 / PATRIMOINE

ARCHÉOLOGIE

Aucun site archéologique n'est actuellement connu sur les terrains et aux abords. Toutefois, une découverte fortuite de vestiges ne peut être totalement exclue.

L'exploitant prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter toute destruction de ce patrimoine éventuel, en se conformant aux prescriptions réglementaires.

MONUMENTS ET SITES

Les monuments historiques et sites les plus proches de la carrière sont :

- l'ancien Château de Puygareau sur la commune de Saint-Genest-d'Ambière, à 530 m au sud-est,
- l'église de Sossais, à 2 km environ au sud-est.

Aucun périmètre de protection n'interfère avec le site. Il n'existe par ailleurs aucune covisibilité possible entre les éléments du patrimoine protégé et les terrains.

3.8 / PAYSAGE

UNITÉS PAYSAGÈRES

L'entité paysagère identifiée est celle de la région du Tuffeau, qui fait partie d'un ensemble plus vaste de plaines vallonnées et boisées. Les reliefs de collines amples et doux caractérisent le paysage du secteur. Les cultures dominent largement et déterminent l'ambiance générale. Les forêts sont présentes sur les crêtes. Le bâti type est construit en pierre de tuffeau blanche, que l'on retrouve au niveau des constructions spécifiques comme les moulins et les châteaux.

IMPACT VISUEL

Le projet entraînera une extension des effets actuellement observés, dans le temps et dans l'espace : modifications progressives de l'occupation des sols et de la topographie.

Ces modifications seront peu, voire pas visibles depuis l'extérieur de la

propriété privée du Parc du château de Puygareau. La dominance des boisements limitent voire évitent les perceptions des terrains du projet depuis les environs. Les seules vues potentiellement possibles sont localisées depuis les hauteurs du versant est de la Veude (sur la partie sud de la commune de Saint-Gervais), d'où le sommet des bois du site pourrait être perceptible. Toutefois, il n'y a pas d'enjeu compte tenu de la distance (plus de 5 km).

De plus, il est prévu :

- de réaliser la coupe des arbres de façon progressive,
- de réaménager le site au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction, pour limiter la surface en chantier, les stockages de découverte et de stériles et restituer progressivement les terrains dans leur environnement,
- dans ce cadre, de remblayer intégralement la partie est et de la reboiser, de raccorder cette zone au fond de fouille selon un talus à 30° et de régaler le fond de fouille sur 2 m environ.

Après remise en état, les modifications topographiques induites par l'extraction ne seront pas intégralement compensées compte tenu des volumes de matériaux disponibles. Toutefois, l'entreprise saisira toute opportunité d'accueil de matériaux inertes extérieurs, sous réserve des autorisations administratives nécessaires, pour compléter le réaménagement.

Par ailleurs, la Société veillera au bon ordonnancement du chantier (entretien des abords des zones d'exploitation, de la signalisation...), à l'entretien de la végétation périphérique et des matériels et équipements présents sur la carrière.

3.9 / EFFETS CUMULÉS AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Aucun projet répondant à ces critères n'existe dans les environs des terrains objet du projet.

3.10 / COÛTS DES MESURES

Le coût des mesures est d'environ 85 000 €.

4 VULNERABILITE DU PROJET VIS-A-VIS DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS ET INCIDENCES EVENTUELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet ne présente pas de vulnérabilité à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs. Il n'est pas concerné par un plan de prévention des risques (industriel ou naturel) ou un zonage spécifique (atlas des zones inondables, zones de contraintes telles que la remontée de nappe ou l'inondation dans les sédiments).

5 SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINÉES

Le projet a pour objectif premier la production de pierre de taille. Ce produit est par définition de la pierre naturelle qui ne connaît pas de substitution, étant donné que sa valeur provient de son origine naturelle et de son caractère esthétique.

La solution retenue est celle de moindre impact environnemental dans des conditions économiquement acceptables. Le site est localisé à proximité de l'atelier de sciage de la société (à Usseau, à une quinzaine de kilomètres), sur les terrains déjà partiellement exploités, qui ne présentent pas de contraintes importantes et pour lesquels l'entreprise dispose de la maîtrise foncière.

La définition du périmètre d'exploitation a été réalisée suite à la réalisation d'une étude écologique diligentée en amont de la demande. L'objectif était notamment de statuer sur la faisabilité d'une extension de la carrière antérieure vers le nord et l'est. Les relevés ayant montré l'absence de sensibilité patrimoniale très forte, la Société a poursuivi son projet, et mené à terme les analyses spécifiques techniques.

6 METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

L'analyse des documents bibliographiques (servitudes, contraintes, documents de planification et d'orientations, cartographies...), les connaissances réglementaires et l'expérience de la société ont conduit à l'identification d'enjeux environnementaux et humains nécessitant une approche approfondie, traitée dans des études spécifiques.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des effets du projet sont décrites dans chacune de ces études, et résumées par thématique ci-dessous. Ces méthodes reposent toutes sur la prise en compte des caractéristiques techniques et spatiales du projet ainsi que sur la connaissance détaillée de son environnement.

Méthodes fondées sur des mesures ou des calculs

Bruit :

L'analyse prévisionnelle des effets acoustiques de l'activité est réalisée à l'aide du logiciel CadnA (logiciel de calcul de la propagation sonore en milieu extérieur qui prend notamment en compte la topographie du site, le bâti et les conditions météorologiques). Les résultats obtenus sont ensuite comparés avec les valeurs fixées par la réglementation en vigueur.

Trafic routier :

L'effet est évalué en rapportant le trafic induit par le projet aux comptages routiers existants.

Méthodes fondées sur l'étude documentaire (documents d'urbanisme et de programmation, bases de données, cartographies, photos aériennes, notices méthodologiques) en association avec les enquêtes ou les observations de terrain.

Ces méthodes concernent l'étude des risques potentiels sur la sécurité publique (partie traitée spécifiquement dans l'étude de dangers), des activités économiques du secteur du projet (valeur des bois concernés par le défrichement), de la biodiversité (niveau d'effet défini proportionnellement au niveau de sensibilité patrimoniale et au statut de protection des espèces animales et végétales inventoriées), des composantes physiques (topographie, géologie, hydrogéologie, sols) et du paysage.

L'évaluation des effets sur la santé repose sur l'inventaire des émissions liées au projet susceptibles d'avoir un effet sur la santé publique. Le niveau d'exposition des populations potentiellement affectées est ensuite évalué, en fonction des voies de transfert des émissions (air pour l'inhalation ou le bruit, l'eau pour les rejets de substances telles que les hydrocarbures), par comparaison entre les niveaux d'émissions et les niveaux de risques.

7 AUTEURS DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Pour la réalisation de l'étude d'impact, la société s'est entourée du bureau d'études ENCEM.

Domaines	Intervenants	Qualification des intervenants
Relevés de terrain, conception et rédaction de l'étude d'impact	ENCEM	Diplômes d'études supérieures en hydrogéologie, géosciences, acoustique, écologie et paysage.

8 ÉLÉMENTS FIGURANT DANS L'ÉTUDE DE DANGERS

D'une manière générale, il s'agit des éléments des paragraphes suivants :

- 1, qui constitue une présentation du projet où sont décrits les caractéristiques du projet,
- 3, relatif à l'état actuel de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, (notamment la population, le milieu naturel, les eaux et le réseau routier), et les effets du projet et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues. Sont concernés les effets et mesures liés à la sécurité, aux émissions de poussières et à l'emploi d'hydrocarbures,
- 4, relatif à l'exposition du site vis-à-vis des risques d'accidents majeurs, qui conclut que le site ne présente pas de vulnérabilité particulière.

Les conclusions de l'étude de dangers ne modifient pas les mesures déjà prévues par l'étude d'impact.



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

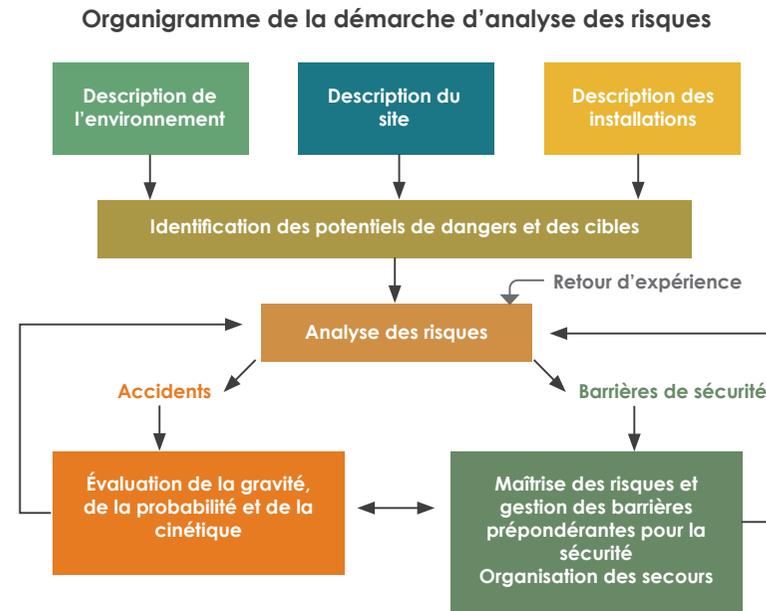
SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE	29
2	PRÉSENTATION DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT	30
	2.1 / PROJET	30
	2.1.1 Présentation	30
	2.1.2 Méthode d'exploitation	30
	2.1.3 Matériel et équipements	31
	2.2 / ENVIRONNEMENT DE LA CARRIÈRE	31
	2.2.1 Les personnes	31
	2.2.2 Les biens matériels	32
	2.2.3 Les composantes environnementales	33
3	ACCIDENTOLOGIE ET RETOUR D'EXPÉRIENCE	33
4	ANALYSE DES RISQUES	34
	4.1 / IDENTIFICATION DES DANGERS POTENTIELS	34
	4.2 / MESURES DE PRÉVENTION	34
	4.3/ ÉVALUATION DES RISQUES	35
5	ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ	38



1 PRÉAMBULE

L'objectif de l'étude de dangers est d'examiner les différents scénarios d'accidents possibles, en tenant compte de l'efficacité des mesures de prévention et de protection. La démarche adoptée est schématisée ci-dessous :



2 PRÉSENTATION DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1 / PROJET

2.1.1 Présentation

Le projet concerne la reprise et la poursuite pour 30 ans d'une exploitation d'une carrière de pierre de taille sur la commune de Sossais, exploitée jusqu'en juin 2019 par la société Baron.

La superficie cadastrale concernée est de 4,33 ha, dont 3 ha exploitables compte-tenu de la zone déjà extraite et de la bande de 10 m conservée en limite d'emprise. La carrière se trouve à l'intérieur d'un grand domaine privé.

Les réserves de gisement de pierre de taille disponibles sont de 450 000 tonnes.

La société entend par ailleurs valoriser une partie des argiles de découverte et des stériles de découpe, à hauteur de 2 000 m³ par an, soit 5 000 tonnes par an.

Globalement, la production sera de 20 000 tonnes par an en moyenne (31 000 tonnes au maximum).

La durée d'autorisation demandée est de 30 ans.

2.1.2 Méthode d'exploitation

L'exploitation aura lieu à ciel ouvert en fouille sèche, à l'aide de machines et d'engins mécaniques.

Les travaux d'exploitation seront coordonnés et comporteront les opérations suivantes :

- le défrichement des terrains boisés,
- le décapage de la découverte (3,75 m en moyenne),
- l'extraction du gisement (12 m en moyenne, 17 au maximum), réalisé à la haveuse (2 machines) par bancs de 1 à 3 m de haut sur 10 à 15 m de long environ,
- l'évacuation vers l'atelier de sciage de la société à Usseau (3 rotations journalières en moyenne),
- la remise en état, qui consistera à remblayer une partie de l'excavation en vue d'une restitution des terrains à vocation forestière et à créer des habitats naturels variés sur le reste du site (réseaux de mares dans l'excavation résiduelle).

Une partie de la découverte et des chutes de découpe de la pierre sera évacuée et commercialisée depuis Usseau.

L'activité aura lieu uniquement en période jour, entre 7h et 18h, du lundi au vendredi, hors jours fériés.

2 à 3 personnes travailleront sur la carrière.

2.1.3 Matériel et équipements

Le matériel utilisé sera le suivant :

- Pour le défrichage : tronçonneuses, pelle mécanique, engins de débardage,
- Pour le décapage et la remise en état : pelle mécanique ou chargeur et tombereau,
- Pour l'extraction : haveuse(s), alimentée(s) par un groupe électrogène disposant d'une réserve de carburant intégrée double paroi,
- Pour l'évacuation des matériaux : camions.

L'approvisionnement en carburant des engins de chantier sera réalisé à partir d'une cuve à double-paroi, avec pistolet à arrêt automatique, sur une aire étanche reliée à un séparateur à hydrocarbures.

Un stockage d'huiles pour l'appoint des matériels et engins sera réalisé dans un bungalow sur un bac de rétention. Le gasoil sera stocké dans une cuve double paroi.

Il n'y aura pas d'atelier de maintenance et de réparation des engins sur la carrière. Ces opérations seront réalisées à l'extérieur du site dans un atelier spécialisé. Seul l'entretien courant sera fait sur place, sur l'aire étanche.

2.2 / ENVIRONNEMENT DE LA CARRIÈRE

Les composantes de l'environnement de la carrière sont les suivantes :

2.2.1 Les personnes

Les personnes aux abords du site sont en nombre très limité puisqu'il se trouve au milieu d'une propriété privée, dont les accès sont fermés par des portails. Ils correspondent au propriétaire des terrains voisins (qui est également celui du projet) et aux occupants des habitations situées aux environs. Les plus proches sont le propriétaire et une famille (Château de Puygarreau et dépendances) et une personne logeant au sein de la propriété (à l'extrémité du chemin d'accès, à 280 m).

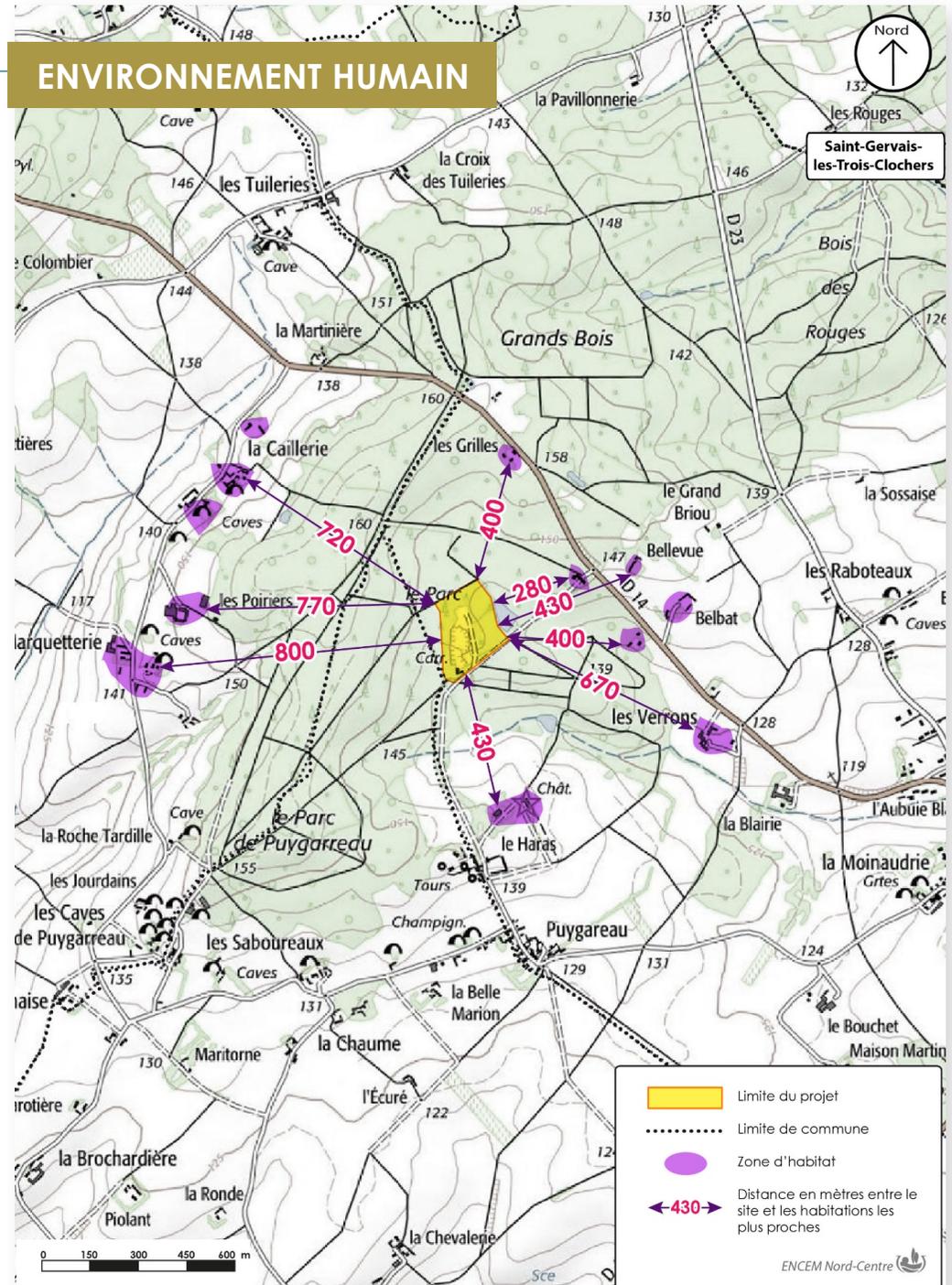


2.2.2 Les biens matériels

Il s'agit :

- des voies de communication : le chemin privé qui passe au sud des terrains du projet et qui sera utilisé pour l'accès à la carrière, et la RD 14 à l'est, sur laquelle il débouche,
- des habitations voisines :
 - Parc de Puygarreau, au sein de la propriété privée appartenant au propriétaire des terrains du projet, à 280 m à l'est,
 - Belbat et les Grilles, à 400 m environ à l'est et au nord-est,
 - Château de Puygarreau et ses dépendances habitées, à 430 m au sud,
 - Bellevue, à 430 m à l'est,
- des bois environnants, appartenant au propriétaire des terrains du projet.

Il n'y a pas de réseau de distribution (électrique, téléphonique, canalisation d'eau potable, gaz) sur ou aux abords des terrains du projet. Il n'y a pas de monument historique à proximité immédiate.



2.2.3 Les composantes environnementales

Les terrains ne sont couverts par aucun zonage biologique bénéficiant ou non d'une protection. Les milieux naturels sont de niveau patrimonial « moyen à faible », hormis l'angle sud-ouest où il est de niveau « fort ». Ce secteur ne sera pas remanié.

Les formations exploitables comportent en profondeur une nappe d'eau souterraine, située 16 m environ sous le niveau minimal du carreau. Les terrains se trouvent à l'intérieur du périmètre de protection éloigné du champ captant de Sossais (rayon de 3 km), dont les forages se trouvent au nord du bourg, à 1,6 km au plus près.

Les terrains ne sont pas couverts par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Ils se trouvent hors zone inondable et à l'écart de tout écoulement pérenne d'eaux superficielles.

Ils sont à 200 m environ au nord d'un écoulement temporaire qui rejoint la Veude en limite sud-est du territoire communal, après avoir traversé le bourg. Un petit étang (4 000 m² environ) est aménagé en bordure est de l'emprise, sur des formations argileuses. Il est alimenté à partir des eaux pluviales du bassin versant, via un ru temporaire qui passe à l'est de l'emprise.

Sur le site, les eaux pluviales s'infiltrent.

3 ACCIDENTOLOGIE ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

Selon la base de données du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI), la majeure partie des accidents survenus en carrière concerne les incendies et le rejet de matières dangereuses ou polluantes.

Au regard du nombre total de sites d'extraction autorisés sur le territoire national (de l'ordre de 3 000) et de l'historique, on constate que l'activité de carrière est très faiblement accidentogène.

Les conséquences recensées sont principalement des dommages internes aux sites, concernant le personnel (dommage corporel) ou le matériel.

Durant les quinze dernières années, la bibliographie ne recense qu'un accident ayant eu des conséquences sur les tiers (état de choc, sans blessure physique) et 5 ayant eu des conséquences sur les biens à l'extérieur du périmètre des carrières (atteinte à des bâtis ou des lignes électriques). Aucun décès n'est à déplorer.

Une clôture est en place autour de l'ancienne carrière. Ce dispositif sera complété en périphérie du nouveau périmètre.

4 ANALYSE DES RISQUES

4.1 / IDENTIFICATION DES DANGERS POTENTIELS

Un danger résulte des propriétés d'une substance, d'un matériel, ou encore d'un procédé. Il n'entraîne un risque que si la conjonction de circonstances est réunie, en l'absence de mesures de protection.

Dans la carrière, les sources de danger seront liées à :

- la création de fronts de taille et de talus (risque de chute, d'instabilité),
- la circulation et manœuvre d'engins de chantier (risque d'accidents corporels, d'envols de poussière, d'incendie),
- l'emploi de machine(s) de découpe de la pierre (risque d'accidents corporels, d'envols de poussière),
- l'emploi d'un groupe électrogène (risque d'incendie),
- l'emploi et le stockage d'huiles et de carburant (risques d'incendie, de pollution du sol et des eaux),
- la circulation de camions (risque d'envols de poussières, de dégradation de la chaussée du chemin d'accès, d'accidents corporels).

4.2 / MESURES DE PRÉVENTION

Les mesures seront les suivantes :

- Portail, clôture, panneaux signalant l'interdiction d'accès au site, pour prévenir et éviter le risque d'intrusion, et donc ceux liés à l'activité (circulation des engins et camions, présence de fronts et de talus, de machines de découpe),
- Protection des pistes en carrière par des blocs ou des merlons,
- Entretien du matériel et mise à disposition d'extincteurs, pour prévenir du risque d'incendie et lutter contre une propagation,

CARTE DE ZONES DE RISQUES



- Stockage du carburant et des huiles conformes aux normes (en réservoir double paroi ou sur bac de rétention),
- Réalisation du plein et du petit entretien sur une aire étanche reliée à un séparateur à hydrocarbures,
- Mise en place d'une procédure de gestion des fuites accidentelles,
- Collecte des déchets (faible volume) et évacuation régulière,
- Entretien des pistes,
- Stabilisation du chemin d'accès (en début d'exploitation puis chaque fois que cela sera nécessaire), mise en place d'un enrobé à son extrémité (côté RD),
- réalisation des campagnes de découverte en dehors des périodes de sécheresse ou de vent fort, pour limiter les envols de poussières,
- Mesure de la charge des camions (au moyen d'un peson sur l'engin de chargement ou le plateau du camion),
- Présence de moyens de communication et d'une trousse de premiers secours,
- Formation du personnel (maniement d'extincteurs, utilisation des kits antipollution, gestion des déchets, secourisme),
- Mise en place d'une procédure d'alerte des secours en cas d'accidents.

4.3/ ÉVALUATION DES RISQUES

L'évaluation des risques, présentée dans le tableau page suivante, est adaptée à l'exploitation et proportionnée aux enjeux. Dans un premier temps, les risques sont définis par rapport à des échelles de cotation en terme de probabilité et de gravité, puis évalués selon une grille de criticité expliquant les critères d'acceptabilité.

Aucun risque inacceptable n'a été répertorié. Un constat contraire signifierait que les mesures envisagées ne sont pas en adéquation avec les risques identifiés.

Analyse des risques

Scénarios				Principales mesures de maîtrise du risque	Retour d'expérience	Evaluation des risques pour les cibles extérieures au site			
Risque	Potentiels de dangers	Evènement(s) initiateur(s)	Conséquences potentielles			Cinétique d'occurrence	Niveau de gravité	Probabilité d'occurrence	Evaluation du risque
Accidents corporels	Utilisation d'engins, de camions (exploitation, transport, livraisons de carburant) et de machines	Défaut de vigilance ou fatigue à l'origine d'un accident de véhicule ou au choc avec un piéton Défaut de vigilance d'un visiteur	Lésion, traumatisme corporel, décès	Plan de circulation tenu à jour Fermeture du site (clôture en périphérie et portail à l'entrée) Accès réglementé Port des EPI pour le personnel, ses sous-traitants et les éventuels visiteurs dûment autorisés	1 accident d'un tiers recensé par le Barpi entre 2002 et 2018 Aucun accident de tiers lors de l'exploitation antérieure	Rapide	Modéré ou sérieux	Extrêmement peu probable	Acceptable
	Talus, fronts et stockages de matières en élévation	Défaut de vigilance occasionnant une chute ou un ensevelissement	Lésion, traumatisme corporel, décès	Fermeture du site (clôture en périphérie et, portail à l'entrée) Accès du site réglementé Respect des pentes de stabilité Maintien d'une bande de terrain périphérique inexploitée (10 m minimum)		Rapide ou lente	Modéré	Extrêmement peu probable	Acceptable
	Découverte d'un engin explosif militaire sur les sec-teurs à décaper	Manipulation ou choc	Projections et sur-pression	Information du personnel sur le risque encouru et la conduite à tenir		8 explosions recensées par le Barpi entre 2002 et 2018 (1 tous les 2 ans) mais sans relation avec la découverte d'un engin explosif Aucun accident de tiers lors de l'exploitation antérieure	Rapide ou lente	Modéré	Extrêmement peu probable
Impact sur les eaux et les sols	Stockages d'hydrocarbures	Perte de confinement par défaut d'entretien (corrosion) ou renversement	Entrainement de substances polluantes dans les eaux et/ou les sols	Stockages des fûts d'huiles sur bacs de rétention stables dans un local Cuves de GNR doubles parois avec détecteur de fuite (groupe électrogène et réserves pour les engins) Vérifications périodiques de l'état des canalisations et des cuves	16 incidents recensés par le Barpi (2) entre 2002 et 2018 (moins de 1 par an) Aucun accident de tiers lors de l'exploitation antérieure	Lente	Modéré	Très improbable	Acceptable
	Utilisation d'engins, de camions et d'un groupe électrogène (circuit hydraulique, réservoir de carburant, carter lubrifié)	Accident entraînant une perte de confinement de fluide (carburant, huile moteur, huile hydraulique)		Mise en place d'un plan de circulation, tenu à jour et connu du personnel et des sous-traitants éventuels, et de panneaux Dispositifs de protection en bordure des pistes (merlons, blocs) Absorbants à disposition sur le site Consigne sur la conduite à tenir en cas d'incident		Lente	Modéré	Très improbable	Acceptable
	Opérations de ravitaillement	Fuite lors du remplissage de réservoir d'un engin et /ou du groupe électrogène (GNR)		Ravitaillement à partir d'une cuve double-paroi avec pistolet à arrêt automatique, sur aire étanche reliée à un séparateur à hydrocarbures Stockage des huiles d'appoint sur bac de rétention étanche Groupe électrogène équipé d'un réservoir de carburant à double paroi Utilisation de produits absorbants pour traiter les fuites ou les épandages accidentels Consigne sur la conduite à tenir en cas d'incident		Lente	Modéré	Très improbable	Acceptable

Scénarios				Principales mesures de maîtrise du risque	Retour d'expérience	Evaluation des risques pour les cibles extérieures au site			
Risque	Potentiels de dangers	Evènement(s) initiateur(s)	Conséquences potentielles			Cinétique d'occurrence	Niveau de gravité	Probabilité d'occurrence	Evaluation du risque
Impact sur l'air	Opérations de ravitaillement	Départ de feu au cours du remplissage (présence d'un point chaud à proximité de l'engin, du groupe électrogène ou du camion-citerne)	Incendie avec émission de substances nocives gazeuses et particulaires dans l'atmosphère	Présence permanente de l'opérateur durant le plein Consigne précisant la conduite à tenir lors du remplissage des réservoirs	30 situations d'incendie recensées par le Barpi entre 2002 et 2018, soit moins de 2 par an, sans conséquence sur les tiers Aucun accident de tiers lors de l'exploitation antérieure	Lente	Modéré	Très improbable	Acceptable
	Utilisation d'engins, de véhicules et d'un groupe électrogène générant des gaz de combustion	Défaut d'entretien entraînant un court-circuit		Mise en place d'extincteurs dans chaque engin et dans le local du site pour combattre un éventuel départ de feu Réserve d'eau à proximité immédiate Consigne d'alerte des secours et Plan de Sécurité Incendie Téléphones pour joindre les services de secours		Lente	Modéré	Très improbable	Acceptable
		Défaut d'entretien des moteurs dégradant le niveau des émissions	Entretien périodique des engins Contrôle des engins avant utilisation par le conducteur Vérification régulière de la conformité (VGP)	Lente	Modéré	Très improbable	Acceptable		
	Circulation d'engins et de camions, et utilisation de haveuse(s)	Situation météorologique défavorable induisant une émission de poussières	Emission de poussières minérales dans l'atmosphère	Circulation à vitesse réduite Réalisation dans la mesure du possible, des opérations de décapage en dehors des périodes de sécheresse ou de vent fort Réfection du chemin d'accès (stabilisée à l'aide de matériaux grossiers en début d'exploitation puis chaque fois que cela sera nécessaire) et mise en place d'un enrobé à l'extrémité côté RD 14	4 incidents de pollution atmosphérique recensés par le Barpi entre 2002 et 2018 (1 tous les 4 ans) Aucun accident de tiers lors de l'exploitation antérieure	Lente	Modéré	Extrêmement peu probable	Acceptable

5 ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

L'activité sera placée sous la responsabilité du gérant de la société qui assure la mission de Directeur Technique.

Le Directeur technique et le personnel amené à travailler dans la carrière possèdent une connaissance spécifique en matière de sécurité (réglementation, règles particulières en vigueur dans les carrières, les dispositifs de sécurité des engins, protections individuelles et collectives). Ils connaissent en outre les produits manipulés sur le site ainsi que les matériels utilisés.

Ils ont connaissance des dossiers de prescriptions et des consignes de sécurité. Ils sont formés au maniement des matériels de lutte contre l'incendie, à l'application des règles de sécurité et effectueront pé-

riodiquement des exercices de mise en situation d'urgence (dans le cadre de la lutte incendie ou de la maîtrise d'un éventuel épandage d'hydrocarbures par exemple).

En cas d'accident, une consigne définit les modalités de recours aux secours extérieurs.

Le personnel disposera de téléphones portables.

Le centre de secours le plus proche est situé à Châtelleraut, à 15 km environ de la carrière.



Résumé non technique de l'étude d'impact

Commune de **SOSSAIS**



SARL MAQUIGNON Frères
12 lieu-dit Le Prieuré de Remeneuil
86230 USSEAU
Tél. : 05 49 02 72 63
www.maquignon.com

Dossier réalisé en collaboration avec
ENCEM Nord-Centre

